

OFFRE D'EMPLOI A LA REUNION

VOLONTAIRE DE SERVICE CIVIQUE CHARGÉ DE LA MISE À JOUR DU FICHER IMMOBILIER

EXERCER DES FONCTIONS TECHNIQUES

L'achat, la vente ou la transmission d'un bien immobilier dans le cadre d'une donation ou d'une succession, mais aussi la mise en hypothèque d'un bien immobilier doivent faire l'objet d'une publicité foncière. Cette dernière est centralisée par les **services de publicité foncière**. Au sein de la Direction générale des finances publiques, ces services assurent la mission de publicité foncière en tenant à jour le fichier immobilier, qui recense les éléments juridiques relatifs à l'ensemble des propriétés bâties et non bâties. Ils garantissent ainsi la sécurité juridique des transactions immobilières. Ils enregistrent les actes notariés, perçoivent les impôts relatifs à ces formalités, et répondent aux demandes d'information des usagers.

A la Réunion, ces missions sont assurées par les agents des Finances publiques et des volontaires de service civique (VSC), au sein des 2 services de Publicités Foncière, l'un à Saint-Denis et l'autre à Saint-Pierre.

AU CONTACT DU PUBLIC ET DES COMMUNES

Sous l'autorité d'un chef de service, vos fonctions consistent à mettre à jour le fichier immobilier, qui recense les éléments juridiques relatifs à l'ensemble des propriétés bâties et non bâties, à enregistrer les actes notariés et à répondre aux demandes d'informations des usagers.

En contact avec le public et les études notariales, vous devrez veiller, en tant qu'employé de l'administration, à donner une bonne image du service, en présentant votre mission avec pédagogie et courtoisie.

DANS DES CONDITIONS MATERIELLES ATTRACTIVES

La rémunération mensuelle est d'environ 1500 € brut pour un recrutement en métropole et de 724 € pour un recrutement local.

Les frais de déplacement exposés dans le cadre de votre mission (indemnités kilométriques et frais de repas) sont remboursés par l'administration.

Le contrat de service civique que vous souscrirez a une durée minimum de 12 mois et ne peut excéder deux ans.

La résidence d'affectation se situe à Saint Denis ou à Saint-Pierre.

Le prix du billet d'avion aller/retour entre la métropole et la Réunion est pris en charge par l'administration.

Une formation vous sera dispensée pour vous permettre d'exercer vos fonctions dans les meilleures conditions.

CONDITIONS

Pour candidater, vous devez satisfaire aux conditions suivantes :

- avoir entre 18 et 25 ans ;
- être titulaire du permis de conduire.

Le diplôme Supérieur du Notariat (DSN) soit un Master 2 en droit notarial ou en droit patrimonial constitue un pré-requis.

CONTACTS

Pour tout renseignement complémentaire, vous pouvez vous adresser aux personnes suivantes :

- sur la mission technique :

➤ M. Alain Gorce : St-Denis (☎ : 02 62 48 69 05)
alain.gorce@dgfip.finances.gouv.fr

➤ M. Thierry Wegscheider : St-Pierre (☎ : 02 62 35 98 10)
thierry.wegscheider@dgfip.finances.gouv.fr

- sur les conditions administratives :

➤ M. Guy-Max Irsapoullé (☎ : 02 62 90 89 24)
guy-max.irsapoullé@dgfip.finances.gouv.fr